

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 7 JUILLET 2026 À
19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Monsieur Richard Beaudry	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur Magella Landry	Conseiller
Madame Josette Delphin	Conseillère
Madame Renée Lapierre	Conseillère

ÉTAIENT PRÉSENT.ES EN VISIOCONFÉRENCE :

Madame Marina Landry	Conseillère
----------------------	-------------

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Benoit Léger	Directeur général
Annick Latreille	Adjointe à la direction

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h06.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Richard Beaudry. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

**1. RÉSOLUTION N° 2026-079
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 7 JUILLET 2026 : ADOPTION**

ATTENDU que la lecture de l'ordre du jour a été faite;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**2. RÉSOLUTION N° 2026-080
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN
2026 : ADOPTION**

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026;

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 tel que rédigé.

3. RÉSOLUTION N° 2026-081

NOUVELLE OBLIGATION DE QUALIFICATION EN ARBORICULTURE : AUTORISATION

ATTENDU que depuis le 8 juin dernier, le gouvernement du Québec rend obligatoire la possession d'un certificat de qualification en arboriculture pour toute personne exécutant, pour le compte d'une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;

ATTENDU que comme plusieurs employés municipaux effectuent ces travaux de façon occasionnelle, cette nouvelle obligation pourrait impliquer certaines démarches très lourdes de mise à jour des compétences ou de reconnaissance de l'expérience;

ATTENDU que cette nouvelle exigence impose encore un autre fardeau supplémentaire à assumer par les municipalités, alors que le gouvernement du Québec s'est engagé à plusieurs reprises dans les derniers mois à diminuer ce fardeau;

ATTENDU que ce même gouvernement se targue d'être sensible aux réalités des régions, mais persiste à légiférer mur à mur sans tenir compte de la taille et de l'éloignement de nombreuses municipalités;

ATTENDU que ce genre de règlement force les petites municipalités de régions éloignées à négliger leurs infrastructures, faute de moyens pour rencontrer ces nouvelles exigences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Natashquan demande au gouvernement du Québec de revoir son exigence d'un certificat de qualification en arboriculture pour toute personne exécutant, pour le compte d'une municipalité de moins de 5000 habitants, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;

QUE la Municipalité transmette la présente résolution à sa MRC, à son député provincial, ainsi qu'à sa population.

4. RÉSOLUTION N° 2026-082

ÉCLAIRAGE DES GALETS/PREMIER VERSEMENT POUR LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES: AUTORISATION

ATTENDU que les travaux électriques pour alimenter en électricité le site des Galets ont été complétés à notre satisfaction;

ATTENDU que l'entrepreneur a présenté une première facture totalisant 50% des soumissions incluant celle de 68 880\$ autorisée par la résolution 2025-157 et celle de 14 375\$ couvrant les prises et l'éclairage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le paiement, par l'administration, à la firme RPF Ltée, du premier de deux versements au montant de 41627.50\$ plus taxes.

**5. RÉSOLUTION N° 2026-083
ÉCLAIRAGE DES GALETS/SECOND VERSEMENT POUR
LES TRAVAUX D'INSTALLATION: AUTORISATION**

ATTENDU que les travaux d'installation de l'éclairage ont débuté et que des tests sont sur le point d'être conduits;

ATTENDU que l'entrepreneur a présenté une seconde facture totalisant les derniers 45% de la soumission de 132 000\$, plus contingences, acceptée par la résolution 2026-054;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le paiement, par l'administration, à la firme Colegram, du dernier de deux versements au montant de 70 087.96\$ plus taxes.

**6. RÉSOLUTION N° 2026-084
ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS PAR LE COMITÉ
TOURISME ET PATRIMOINE : AUTORISATION**

ATTENDU que le plan d'action pour l'accueil des nouveaux arrivants produit par la MRC prévoit la mise sur pied d'un comité chargé de voir à l'implantation de ce plan d'action dans la Municipalité.

ATTENDU la multiplication des comités à la Municipalité avec toujours un petit bassin de membres pouvant y siéger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josette Delphin, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Natashquan demande au comité tourisme et patrimoine d'intégrer à sa mission la mise en place du plan d'action pour l'accueil des nouveaux arrivants.

7. SUIVI du comité tourisme et patrimoine : INFO

- ◆ Phare sur l'allée des gardiens-de-phare
Il a été entendu que le phare sera installé au coin de l'allée des gardiens-de-phare

♦ **Message téléphonique**

Il a été entendu que, lors de la prochaine révision du message téléphonique de la Municipalité, le message serait enregistré par la conseillère Renée Lapierre.

♦ **Billets du patrouilleur**

Un billet d'information continuera d'être remis par le patrouilleur aux VR qui s'installent dans des endroits interdits.

♦ **Subvention accordée pour les navettes**

L'ATR a approuvé la demande de subvention déposée par la Municipalité pour l'achat de 2 véhicules électriques tout-terrain pouvant transporter chacun 6 passagers. La subvention de 39 000\$ couvre 80% du prix d'achat. La Municipalité compte mettre en place des parcours touristiques et offrir un service de navette aux visiteurs qui arrivent par traversier ou par avion. Ce projet se déploiera en mode projet pilote à compter du mois d'août 2026.

8. SUIVI des activités aéroportuaires : INFO

La mobilisation de l'entrepreneur a débuté sur le site de l'aéroport afin de débiter les travaux de réfection de la piste entre le 20 juillet et le 31 août, dates durant lesquelles, l'aéroport sera fermé.

9. SUIVI du comité d'aménagement du presbytère : INFO

André Labonté se joindra au comité du presbytère avec pour objectif, entre autres, de développer un projet communautaire qui fera le pont avec le futur espace communautaire.

10. SUIVI du comité sur le réseau routier : INFO

La Municipalité est en attente d'une soumission formelle de la part de l'entreprise Pavex qui fera les travaux à l'aéroport pour le pavage de la rue caillou.

11. SUIVI du comité d'urbanisme : INFO

La Municipalité est en attente d'une confirmation, par le service d'inspection de la MRC, de la possibilité de détourner le canal qui traverse deux terrains situés sur la rue caillou, terrains qui pourraient par la suite être vendus.

À la suite de la réception d'un avis d'infraction par le service d'inspection de la MRC, la Maison St-Dilon pourra compter sur la collaboration de la Municipalité pour poursuivre ses activités durant l'été 2026. Des discussions auront lieu entre les propriétaires de la Maison St-Dilon et la Municipalité pour trouver des solutions afin de régulariser la situation.

12. SUIVI des relations avec Nutashkuan : INFO

Aucun mouvement de ce côté. La Municipalité attendra de connaître la composition du prochain conseil de bande avant de relancer les discussions sur les différents dossiers qui préoccupent les deux communautés.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Sans objet

14. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification. Le directeur général fait le point sur la situation budgétaire à mi-chemin de l'exercice financier. Un dépassement de 1.5% (28500\$) du budget est anticipé, principalement dû à l'entretien imprévu de l'usine de pompage (25000\$) et l'entretien imprévu du système d'eaux usées à l'Échouerie (10000\$). Le fonds de roulement, au 30 juin 2026, s'établit à 320 000\$ et une réserve de fonds non affectés est maintenue à 125 000 \$ après la transaction d'achat du Pôle d'accueil touristique. En conclusion, la situation budgétaire est sous contrôle et les finances sont saines.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

16. RÉSOLUTION N° 2026-085 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h39.

Richard Beaudry
Maire

Benoit Léger
Directeur général